Audit sur les prescriptions hospitalières exécutées en ville de pansements et mise en place d'actions correctives

N°69

M. DUBOELLE [1] ; A. SIMONET[1] ; A. MOURGUES [1]
[1] Pôle Pharmacie, Centre hospitalier Louis Pasteur, Bagnols-sur-Cèze

Mots clés : Lien ville/hôpital ; informatisation ; dépenses de santé
Contact : marilou.duboelle@gmail.com

Contexte

- Dépenses liées aux dispositifs médicaux augmentent plus vite que l'Objectif National des Dépenses de l'Assurance Maladie (ONDAM)
- Variabilité de la prise en charge (PEC) thérapeutique et du nombre d'intervenants complexifient la réalisation de la prescription
- Prescriptions de sortie de pansements souvent incomplètes
  → diversité des pansements (noms, types, tailles…), durée de prescription, fréquence de réfection du pansement
- Absence de traçabilité des prescriptions de pansements dans le dossier patient

→ Audit réalisé dans le cadre du Contrat d'Amélioration de la Qualité et de l'Efficience des Soins (CAQES).

Objectifs

Objectif général : améliorer la pertinence et l'efficience des prescriptions hospitalières exécutées en ville (PHEV) de pansements dans le respect de la sécurité et de la qualité des soins

→ Identifier les axes d'amélioration des PHEV des pansements
→ Définir les priorités et des actions correctives
→ Créer des outils permettant la rectification des points identifiés qui pourront être adoptés par les professionnels de santé

Matériel et méthode

- Audit clinique de pratique rétrospectif sur les prescriptions de pansements en sortie d'hospitalisation en vue d'une délivrance en pharmacie d'officine
- Services ciblés : chirurgie digestive et consultations externes
- Nombre de prescriptions auditées : 20
- Période ciblée : septembre 2022

Résultats

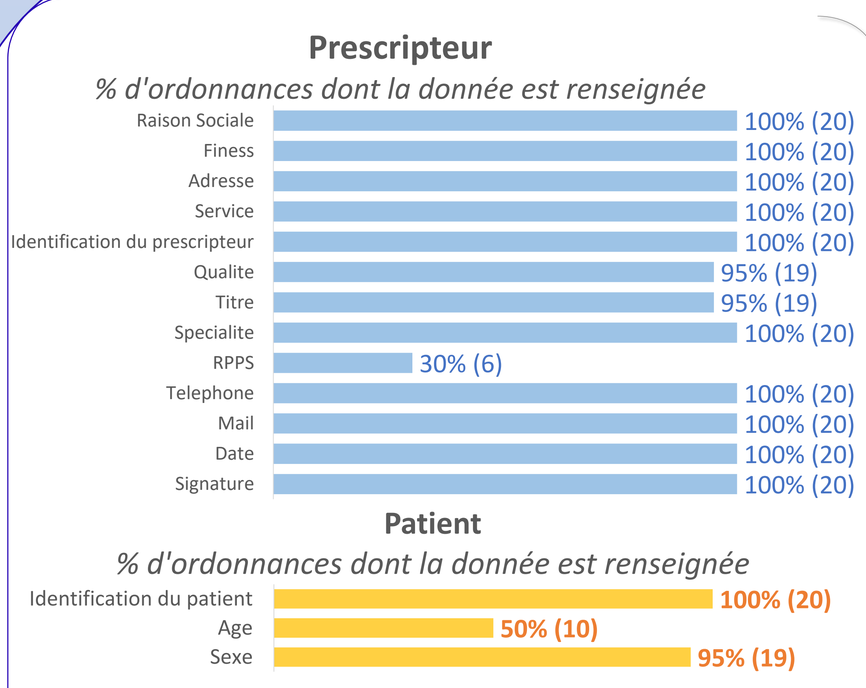

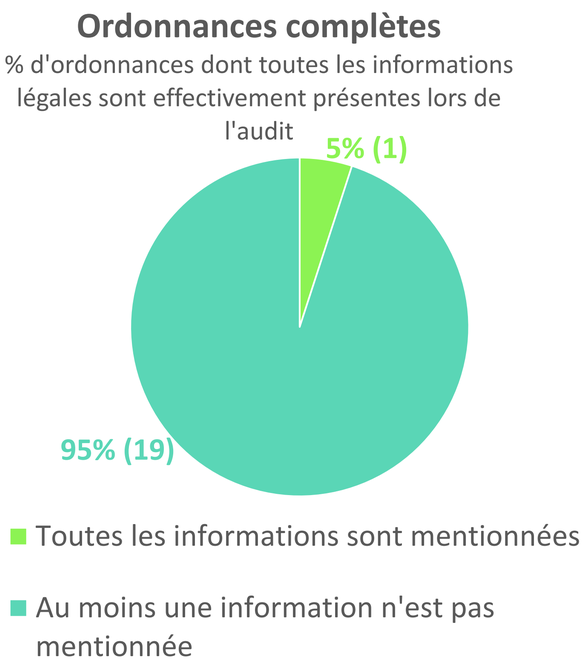

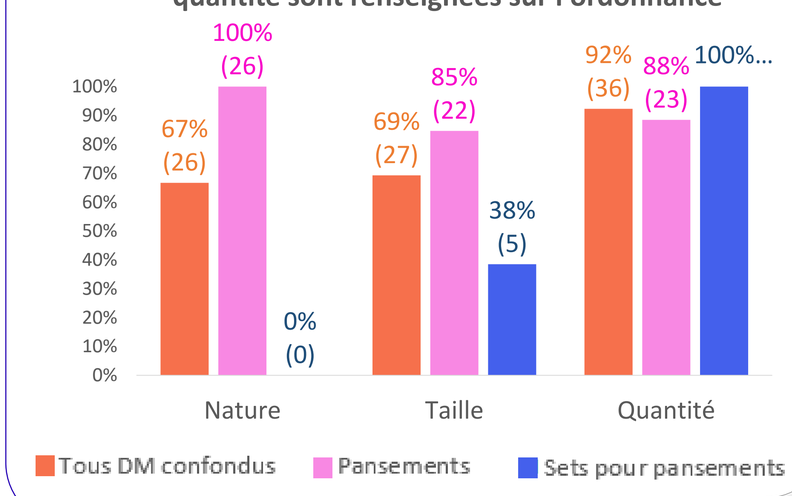

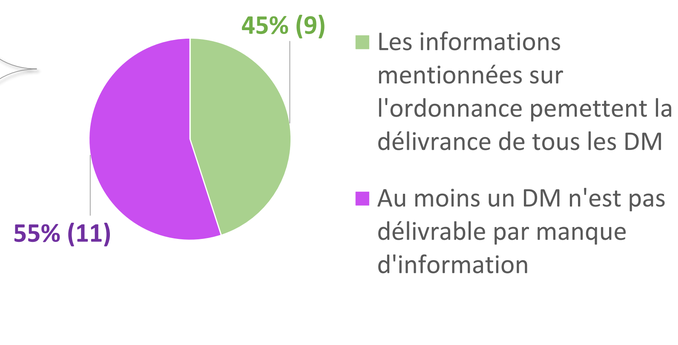

Actions correctives :

- Création de **prescriptions de sortie types complètes** qui pourront être utilisées par les prescripteurs
  → pour certaines opérations fréquentes de chirurgie viscérale (ex : coeliochirurgie)
  → pour les infirmières diplômées d'Etat des consultations externes

- Mise en place de **prescriptions hospitalières informatisées** pour les pansements et systèmes de fixation
  → Possibilité d'impression pour en faire une **prescription de sortie**

- Mise en place de **prescriptions hospitalières informatisées pour les traitements par pression négative** (TPN) et organisation d'une **formation sur les TPN** désormais remboursables en ville

Conclusion

- Nécessité de mieux encadrer les prescriptions de pansements (pendant l'hospitalisation et en ville) → sécuriser la délivrance, minimiser les coûts.
- Réévaluation à 6 mois → Actions mises en place efficaces ? Adhésion des différents professionnels de santé aux outils proposés ? Actions transposables à tous les services du centre hospitalier ?

33èmes JNFDM Clermont-Ferrand